

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2026
« RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »
DE LA
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa réunion du 4 mai 2026 le Règlement numéro 354-2026 règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité de Caplan.

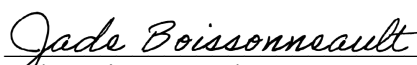
Que ce règlement a pour objet et conséquence d'établir un cadre de base quant à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Caplan.

Que ce Règlement est en vigueur en date du 21 mai 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



Jade Boissonneault
Directrice générale et greffière-trésorière